

L'Avenir Stellien n° 50

La lettre de l'association Cucq Trépied Stella 2020

" Nature - Environnement - Cadre de Vie - Patrimoine "

Le mot du début



Nouveaux challenges

Je veux remercier les électrices et électeurs cucquois qui ont soutenu notre liste "Unis pour Cucq Trépied Stella" aux municipales de mars 2014 et m'ont permis d'entrer au conseil municipal.

Il m'appartient désormais d'agir de façon constructive au sein des commissions municipales, dans le respect du fonctionnement démocratique de nos institutions.

L'année 2014 est donc une année charnière qui nous permettra d'améliorer le lien entre le monde associatif que nous défendons depuis plus de quinze ans et la Municipalité.

Notre Assemblée générale du 28 juillet prochain désignera son nouveau Bureau lequel, dans la foulée, désignera les Dirigeants de l'association dont plusieurs sont sortants et rééligibles.

Pour que notre association continue d'assumer le rôle qui a toujours été le sien, j'appelle les adhérents et sympathisants qui souhaiteraient entrer dans le prochain bureau de bien vouloir me le signaler par courrier ou courriel. Nous comptons sur vous.

Longue vie et réussite à CTS 2020.

André Kovacs
Président de CTS 2020

Assemblée générale 2014

Les adhérents et sympathisants sont invités à l'assemblée générale de l'association "Cucq Trépied Stella 2020" qui se déroulera :

le lundi 28 juillet 2014 à 15 heures (accueil dès 14 h)

Maison du Temps Libre - Boulevard de Berck à Stella-Plage.

La convocation et l'ordre du jour seront envoyés fin juin 2014.

Vie publique

Principales décisions du conseil municipal du lundi 28 avril concernant le budget primitif 2014 :

- dépenses de fonctionnement en hausse : 5.939.438 € (+ 13,9 %),
- dépenses d'investissement en baisse : 1.779.889 € (- 49,4 %),
- diminution de la DGF (dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat) qui va passer de 1.242.648 € à 1.203.871 € (- 3,1 %),
- versement de 12.000 € à l'Etat dans le cadre du fonds de solidarité des communes,
- annuité 2014 en intérêts et capital de la dette : 821.373,90 €,
- hausses de la taxe d'habitation (de 10,66 % à 10,87 %), de la taxe sur le foncier bâti (de 9,99 % à 10,19 %) et de la taxe sur le foncier non bâti (de 32,75 % à 33,40 %), afin de compenser la baisse de la DGF,
- adhésion au groupement d'achat de la Fédération Départementale de l'Énergie du 62 pour obtenir une réduction de 15 % du prix du gaz pendant 3 ans (pour les bâtiments communaux),
- la surtaxe sur l'eau de 0,30 €/m³ sera diminuée de moitié,
- acquisition d'un mini-bus pour transporter les enfants des écoles vers les associations sportives,
- l'accueil de loisirs "Le Grand Bleu" va augmenter sa capacité d'accueil (de 96 à 110 enfants) et l'âge maxi passera de 14 à 16 ans.

Vous pouvez obtenir tous les renseignements utiles en Mairie de CUCQ et faire des propositions auprès de votre conseiller municipal :

André Kovacs : Tél. : 06 03 24 57 25

@ ak62@wanadoo.fr

Consultation et participation des administrés

Depuis les dernières élections municipales, les administrés et/ou les représentants d'associations peuvent demander au Maire et à son Conseil municipal la mise en place de commissions extra-municipales, comités consultatifs ou même conseils de quartiers, tous prévus par la Loi.

Les textes relatifs à ces différentes commissions peuvent être obtenus en Mairie. Il s'agit d'instances consultatives permettant d'associer les administrés à la préparation des décisions prises par le Conseil sur tout problème d'intérêt communautaire. Faites le savoir !

Tout va bien à Stella !

Stella-Plage prépare la saison touristique 2014. Nous n'y sommes pas indifférents. Et vous ?

Merci de nous donner vos avis et de nous faire part de vos suggestions.

Terrasses de commerçants

Le boulevard Labrasse voit fleurir des terrasses de commerçants sur les trottoirs, contre paiement d'une redevance d'occupation du domaine public. Nous constatons qu'un commerçant s'est réservé un emplacement pour sa terrasse **à cheval sur le trottoir et sur une place de stationnement de voiture** (1263, Bd Labrasse).

Identité locale

Aucune terrasse de commerçant ne ressemble à une autre. On trouve des tables et bancs en bois comme sur les aires d'autoroutes, des tables pliantes en plastique comme au camping, d'autres en dur style bistrot, etc. Chacun fait selon ses moyens ou selon ses choix. Mais pourquoi n'essaie-t-on pas, dans notre commune touristique, de créer une identité locale pour l'ensemble des terrasses, selon un cahier des charges définissant des types de terrasses et de parasols, aux couleurs de la ville, sous forme de partenariat de la commune avec des investisseurs et les fournisseurs ? Cela est courant en France et à l'étranger.

Terre-pleins du Bd Labrasse

Les bordures hautes du terre-plein central du boulevard Labrasse constituent autant de pièges pour les pneus avant gauche des véhicules lors des créneaux mal effectués par les automobilistes.

Il est dommage que la municipalité n'ait pas retenu notre proposition d'installer des bordures obliques et mieux adaptées.

Plage et digue

La plage fait l'objet de tous les soins. Le tractopelle communal y fait souvent ses allers et venues, à étaler des tonnes de sable dans un sens, puis dans l'autre, puis en travers, puis en cercle.



Pour terminer, le tractopelle rince les marches de la digue en déversant l'eau de son godet écopée dans la mer. Ça peut amuser les enfants, mais on peut s'interroger sur l'utilité de déplacer du sable et de rincer les marches à l'eau de mer.

Dégradation de la digue

Les escaliers de la vieille digue de part et d'autre du poste de secours sont en piteux état et présentent des fissures larges et profondes dangereuses pour les usagers, les enfants et les personnes âgées.



Le tractopelle n'est pas étranger à cette situation, à force d'emprunter en montée et en descente les dites marches et de donner des coups de godet dans le béton.

Plan Local d'Urbanisme

Le PLU 2013 a été désavoué par le Préfet. La municipalité devra réexaminer son dossier de PLU et le projet du Front de mer en 2014. Votre élu André Kovacs se tient à votre disposition.

Festival des Cerfs-volants

Le Festival des Cerfs-volants 2014 n'aura pas lieu, faute d'avoir pu trouver un accord financier entre l'Office de Tourisme, la Municipalité et l'organisateur tenant boutique à Stella-Plage. Dommage !

RALENTISSEZ !!!



Le carrefour du Bd de Berck et du Bd de France aménagé en rond-point avec changement de priorité est resté dangereux. Des automobilistes forcent la priorité en accélérant avant d'aborder ce rond-point. Ces forçages de priorité pourraient provoquer des accidents plus graves voire mortels dans ce carrefour où plusieurs usagers ont trouvé la mort. Cette fois-ci, il n'y a eu qu'un blessé léger avec hématome à la tête. Alors prudence, ralentissons avant ce carrefour !

Retrait du Dragon 62

L'État a décidé de retirer l'hélicoptère jaune et rouge « Dragon 62 » de la sécurité civile du Touquet, pour, semble-t-il, "faire des économies" !!!



Nous ne pouvons accepter que des économies soient faites sur la sécurité des habitants de notre territoire et des dizaines de milliers de touristes de notre région. Nous soutiendrons les actions pour le retour du Dragon 62 au Touquet.

L'Abbaye de St-Josse, son rôle et ses pouvoirs

Dans l'Avenir Stellien n° 49, je vous racontais les droits de la puissante Abbaye de Saint-Josse, lesquels lui appartenaient en vertu d'une donation des comtes de Ponthieu et plus tard sous Louis XIII par son ordonnance de 1624 confirmant les droits de la dite Abbaye mais à la différence qu'elle n'exerçait pas toutefois ces droits avec la cruauté qui plusieurs fois déshonora ces comtes de Ponthieu.

C'est ainsi qu'en l'an 1064, HAROLD II comte d'Angleterre, homme le plus puissant après le roi d'Angleterre, voulut par ruse s'emparer de la flotte de son rival prétendant au trône, GUILLAUME le Conquérant, duc de Normandie, dont l'armada était basée à Saint-Valéry-sur-Somme. Par nuit noire et gros temps, les navires de HAROLD II sombrèrent et furent rejetés sur la côte de CUCQ. HAROLD fut fait prisonnier par GUY 1er comte de Ponthieu et enfermé dans d'horribles conditions à la prison de BELREM (Beaurainville).



Assaut de la cavalerie normande à Hastings.
Fragment de la tapisserie de Bayeux.

Sa liberté ne lui fut rendue que contre une énorme rançon, mais surtout, GUILLAUME obligeant HAROLD à lui jurer VASSALITE et ALLEGEANCE. Libéré, HAROLD retourna en Angleterre et sera tué à la bataille d'HASTINGS suite à la ruse de GUILLAUME qui se déclarera GUILLAUME 1er d'Angleterre et ROI DES ANGLAIS dès le premier jour de cette célèbre bataille du 14 octobre

1066. GUILLAUME fut couronné en la célèbre abbaye de Westminster le 25 décembre 1066. Son règne se terminera à sa mort le 09 septembre 1087.



Ainsi GUILLAUME le Conquérant, duc de Normandie couronné roi d'Angleterre, sera le premier d'une série de 15 monarques anglais de sang français à travers 2 lignées : l'une de la maison des NORMAND de 1066 à 1154, l'autre de la maison des PLANTAGENËT de 1154 à 1399, soit 333 ans de règne.

Je demande à mes fidèles lecteurs de bien vouloir m'excuser de la longueur de mon exposé mais il est important à mes yeux d'insister sur cette période d'histoire. Qui aurait pu penser que l'échouement d'une flotte anglaise sur la côte de CUCQ puisse avoir une telle répercussion sur la destinée de nos deux grands pays ?

Mais revenons à l'abbaye de Saint-Josse, à son rôle et à ses pouvoirs.

En ce qui concerne la Justice : les habitants de Cucq et Trépied étaient tout simplement justiciables du MAYEUR (1) et des ESCHE-

VINS (2) de Saint-Josse contrairement aux autres seigneuries voisines où les seigneurs seuls exerçaient ce droit de hautes et basses justices et détenaient le pouvoir de leurs hommes de guerre convoqués pour le service du Roy.

Cela résultait d'une Charte de novembre 1352 (sous Jean II le Bon) octroyée par Jacques de BOURBON, comte de Ponthieu et le maître-abbé NICAISE, prieur de l'abbaye bénédictine de Saint-Josse ; « A SCAVOIR comme certaine Loy et commune EUST ESTE donnée, en temps passé, aux habitants ressortissant de la ville de Saint-Josse et des villes de la BAN-LIEUE (3) et terroirs d'icelle ; c'est asçavoir de Cucq, Villiers, Capelle, Trépied, hameaux du Molinel ; Cantouval, Tertre et Canteraine, Saint-Aubin, Lonpré et de plusieurs autres au dit terroirs ... Nous voulons et accordons que tous les habitants des villes et lieux susdits soient de la dite Loy et commune et justiciables des Mayeurs et Eschevins. »

Cependant, comme chacun le sait, toutes bonnes choses ou privilèges ont une fin.

Le 05 septembre 1622, un certain Armand Jean du PLESSIS, issu de petite noblesse, destiné aux armes, ecclésiastique, évêque de Luçon, était nommé Cardinal-duc de RICHELIEU par LOUIS XIII et nommé « Ministre Principal ».

C'était un homme autoritaire et cassant au sens pratique et positif, au coup d'œil froid et sur, à la main rude. Ce qui le distingue, c'est la clarté, la logique, la mesure dans l'énergie ; il faut lui ajouter de la souplesse et une agilité merveilleuse. Personne ne résistera à cet homme grand, mince, chétif, au teint blême et qui se maintiendra aux affaires jusqu'à ses derniers

jours par des tours de force de patience et d'adresse. Sa vraie passion, la flamme qui dévore et consume sa vie entière.

RICHELIEU, ministre principal, se consacre tout d'abord à l'achèvement de l'unité de la France, puis ensuite à sa gestion et l'établissement définitif de l'autorité absolue du Roy. Tout est centralisé et géré de main de fer. Partout le pouvoir féodal et les pouvoirs particuliers des villes libres furent absorbés par la puissance royale. La puissante abbaye de Saint-Josse ne pouvait échapper à cette nouvelle destinée !

Le comté et la sénéchaussée (4) de Ponthieu avaient été divisés en cinq baillages parmi lesquels celui de WABEN dont dépendaient Cucq, Trépied, Saint-Josse, Villiers et le Tertre... Vers 1630, on retrouve WABEN dans tous les documents administratifs et judiciaires, comme CHEF-LIEU de juridiction.

En 1654, le père-abbé Etienne MOREAU entreprit la reconstruction du port de Trépied. Si les archives emploient le terme de « reconstruction », il est possible qu'antérieurement à cette période existait déjà un semblant de port, probablement d'échouage. Le port de Trépied sera l'objet de mon prochain exposé dans l'Avenir Stellien n° 51.

Antérieurement à la reconstruction du port, les garennes de Trépied étaient « le bout du monde ». Aucun passage avec la Seigneurie voisine. Un chemin à peine carrossable reliait Trépied à Cucq. Quelques autres petits chemins desservaient tout au plus deux ou trois dizaines de chaumières construites sur les contreforts des premières dunes échappant ainsi aux marées et grands vents d'Ouest. Les dunes changeantes au gré des vents parsemées de maigres végétations étaient broutées par chèvres et moutons.

Vers 1700, Cucq et Trépied comprenaient 700 « Journaux » (5) de terres cultivables (ou exploitées) et 50 « Feux » (6). Pour les impôts, les mêmes seigneuries consistaient en une garenne de 200 livres de « CENSIVES » (7). Chaque Feu devait au seigneur une « MINE » (8) d'avoine chaque AN et le total de la recette « AFFERMEE » (9) était de 5500 livres.

Vers 1750, les mêmes seigneuries s'acquittaient de 500 livres de censives et 6000 livres de rentes et affermage.



Abbaye de Saint-Josse sur Mer au XVIème siècle, disparue peu avant la révolution française. Des auteurs supposent que les bâtiments du monastère se situaient dans le périmètre de l'actuelle église paroissiale.

En comparant les chiffres ci-dessus relatifs à cette période de 50 ans, on s'aperçoit que la superficie des terres imposables est sensiblement la même. Les premières digues étaient à peine en construction.

Je terminerai cet exposé par la naissance du Touquet et de Stella-Plage. L'étymologie du Touquet vient tout simplement et assurément (suivant les dires de mes aïeux) du patois local ; al'Touque, al'Tête, ach'tournant c'est à dire au Tournant, au contour de la forme géographique de la partie Nord de Trépied, face à l'estuaire de la Canche. Le Touquet deviendra « Commune libre » le 28 mars 1912.

Deux ans après, les sieurs Edmond LABRASSE et Victor POULAIN créeront la société civile « STELLA-PLAGE » le 21 juillet 1914. Stella-Plage restera hameau de Cucq.

Le centenaire de la naissance de Stella-Plage sera célébré cet été par une exposition photo et de documents.

(1) *Mayeur* : Responsable, de nos jours équivalent de maire

(2) *Eschevin* : Juge chargé d'assister le mayeur

(3) *Ban-lieue* : Lieu de BAN – sous la BANNIERE de ...

(4) *Sénéchaussée* : Région gouvernée par le SENECHAL – officier royal de justice – président de tribunal

(5) *Journal* : Ancienne mesure de superficie valant 16 à 21 ARES, soit un total de 140 hectares cultivés à Cucq Trépied

(6) *Feu* : Maison, foyer, ménage

(7) *Mine* : Ancienne mesure de capacité valant 2 MINOTS ou 3 BOISSEAUX ou 78 LITRES

(8) *Cens* : Impôt dû par les paysans ou censiers

(9) *Affermage* : Impôts ou loyers sur la location des terres

Dominique Dachicourt : membre du bureau de CTS 2020, passionné d'histoire et généalogie

Sources : Archives nationales – Archives départementales – Archives I.G.N. et B.N.F. - cartulaire de Saint-Josse – Dom Grenier

Prochain bulletin : Suite et fin de Trépied – son port – évolution géographique des rives de la Canche

L'Avenir Stellien – Mars 2014

Directeur de la rédaction : **André Kovacs**

Rédaction : **Monique Delannoy,**

Micheline Dubromel, Guislain Seillier,

Dominique Dachicourt

Crédit photos : **CTS 2020**

Dépôt légal : Décembre 2001 / Trimestriel

I.P.N.S.

Contacts : **André Kovacs**

03 21 09 66 64 / 06 03 24 57 25

Monique Delannoy : 06 38 73 66 40

E.Mail : cts2020@orange.fr

Site : www.cts2020.fr